



À Châlons-en-Champagne, le 25/01/2022

Monsieur le Président,

Le CTL reconvoqué ce 25 janvier 2022 a pour objet, entre autres, la déclinaison des suppressions d'emplois à la DDFIP de la Marne pour 2022.

Depuis de très nombreuses années les CTL emplois se suivent et se ressemblent, mais celui-ci laisse un goût encore plus amer...

Après de longs mois de crise, les élections présidentielles approchant, la surenchère aux suppressions de fonctionnaires est reprise de plus belle par des candidats déclarés ou potentiels. Toujours considérés comme un coût, responsables de l'augmentation des dépenses et de la dette publique, le nombre de fonctionnaires reste visiblement la seule variable d'ajustement. Pourtant, la période que nous vivons n'a jamais mis autant en évidence le manque criant de personnels dans les différents champs de la fonction publique.

La DGFIP a tenu un rôle majeur dans la continuité du service public depuis le début de la crise sanitaire. Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a salué cette implication, qualifiant la DGFIP d'administration d'élite.

En 2022, pour la DGFIP, ce sont 1506 emplois supprimés !
Pour notre direction, ce sont 13 prélèvements nets d'emplois !!!

Ce sont donc 26 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP depuis 2010, 295 à la DDFIP de la Marne, soit plus de 30 % des effectifs du département.
Désormais, la DGFIP est passée sous la barre des 100 000 agents. (moins de 700 agents à la DDFIP de la Marne alors que nous étions 982 en 2010)
Il s'agit là d'un véritable plan social et la CGT le condamne fermement.

Pour la CGT Finances Publiques de la Marne les suppressions d'emplois à l'ordre du jour de ce CTL sonnent comme une véritable provocation et sont indignes des attentes et des droits des citoyens. Elles sont aussi indignes des agents dont l'engagement et la conscience professionnelle ne suffisent plus à compenser le manque d'effectifs dans les services.

La CGT Finances Publiques de la Marne se montre déterminée à la défense des intérêts collectifs et individuels des agents et des services publics de la DGFIP.

Le recrutement croissant d'emplois contractuels, plus de 1 000 prévus en 2022, constituant un préalable à la destruction du statut, n'est pas une solution !!!

Mais non satisfait d'en abuser, les agents sont remerciés en détériorant leurs conditions de travail, en détruisant leurs droits et garanties, en supprimant leur droit à être défendus par la suppression des CAP, en externalisant leurs missions, en démantelant le réseau existant (les précédentes fermetures de trésoreries, les fusions et restructurations de services, et celles prévues dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité)...

À la CGT, nous n'acceptons pas et nous n'accepterons jamais le fait de liquider notre administration et nous continuerons à combattre par tous les moyens les orientations régressives que vous portez et qui conduisent à augmenter le chômage dans notre pays, à réduire l'accès et la qualité du service public, et à dégrader les conditions de travail des agents.

Sur les services impactés par vos suppressions d'emplois :

On constate que quasiment tout type de services sont touchés tels que les services de direction, de gestion des comptes publics, de fiscalité personnelle et professionnelle ainsi que les services de contrôle fiscal.

Dans notre déclaration liminaire lue lors du CTL emplois de l'année dernière et en 2020, nous avons déjà attiré votre attention ainsi que celle de la direction sur les effectifs du contrôle fiscal, je cite :

« Malgré les observations du rapport de la cour des comptes paru en novembre 2019 sur la fraude aux prélèvements obligatoires, vous supprimez tout de même 4 emplois dans la sphère du contrôle fiscal.

« la baisse des effectifs de la DGFIP, et plus particulièrement du nombre des vérificateurs (de 4 260 en 2013 à 3 812 en 2018) a conduit à une diminution du nombre de contrôles sur place, qui n'a pas été compensée par l'amélioration de leur efficacité, au moyen d'un développement suffisant de modes d'intervention plus légers ou d'une amélioration du ciblage.

Les montants notifiés et recouverts au titre du contrôle fiscal s'inscrivent dans une évolution à la baisse depuis plusieurs années, passant respectivement de 18 Md€ et 10,1 Md€ en 2013 à 16,2 Md€ et 8,7 Md€ en 2018. »

Et, contrairement à ce que le gouvernement espérait, le ciblage des contrôles grâce aux outils informatiques et au data mining n'ont pas compensé cette baisse d'effectifs cette même cour des comptes.

N'y voit-on pas le début de la fin du contrôle fiscal ?

Au regard des derniers dispositifs législatifs votés tels que la loi ESSOC (pour une société de confiance) et ses déclinaisons à la DGFIP, on peut réellement se poser la question.

Cette année encore, 3 emplois du contrôle fiscal sont supprimés dans notre département !!!

Dans les SIE, vous supprimez une nouvelle fois des emplois alors que depuis des années ils sont surchargés de travail et la crise que nous subissons depuis plusieurs mois n'arrange pas les choses, bien au contraire.

Dans le cadre du soutien de l'État aux entreprises, les agents des SIE ne cessent de devoir s'adapter aux nouveaux dispositifs sans pour autant mettre de côté leurs tâches habituelles.

Pour les SIP, le constat est le même que pour les SIE. Encore et toujours des suppressions d'emplois comme si la dématérialisation ou les centres de contact allaient réduire à zéro leurs tâches quotidiennes telles que l'accueil des usagers (physique et téléphonique), la gestion et la mise à jour des dossiers, l'assiette de l'impôt...

Les services de direction ne sont pas non plus épargnés par les suppressions d'emplois. Bien au contraire, ces services (hors SLR) subissent 9 suppressions d'emplois.

Pourtant les agents de ces services sont fortement sollicités par les collègues du réseau et doivent sans cesse s'adapter aux évolutions législatives, métier ou autre.

Les services RH doivent répondre aux légitimes et nombreuses questions des collègues liées au contexte sanitaire par exemple ou au télétravail...

Les agents des divisions métiers doivent apporter leur soutien technique aux différents services du réseau suite aux évolutions législatives et/ou réorganisations/restructurations sans oublier les services de la DODE qui sont eux-mêmes impactés par des réorganisations/restructurations.

Concernant les catégories touchées par les suppressions d'emplois, une nouvelle fois il s'agit principalement de cadres B et C.

Choix que nous aurions pu comprendre si la contrepartie était de transformer ces emplois de catégorie C en B et de B en A, et donc d'améliorer les carrières et les rémunérations des collègues.

Force est de constater que ce n'est pas cette logique qui a été retenue.

La promotion interne (quel que soit son mode de sélection) ne cesse de baisser au fil des années.

Alors Monsieur le Directeur, qu'avez-vous à répondre aux agents pour justifier ces suppressions d'emplois ? Quelles explications légitimes allez-vous pouvoir trouver ?

Il n'y en a pas. La seule réponse est qu'il faut supprimer des emplois et vous exécutez. Pour la CGT, ces suppressions d'emplois, ainsi que celles des années précédentes, ne sont pas justifiées. Elles sont inacceptables et intolérables.

Autre sujet à l'ordre du jour du présent CTL : Réorganisation du service courrier de la DDFIP de la Marne

Actuellement la gestion du courrier est assurée par 2 agents sur 2 sites (Cité Administrative Tirlet et rue Sainte-Marguerite).

Vous souhaitez réorganiser cette mission de la manière suivante :

- un seul site qui serait la Cité Administrative Tirlet ;
- un seul agent (au lieu de 2) qui sera également en charge des navettes entre les différents sites du département ;
- réduction du nombre des navettes par semaine sur les sites de Reims et d'Épernay (2 au lieu de 3) ;
- instauration d'une tournée de la navette une fois par semaine sur le site de Fismes ;
- suppression de la tournée hebdomadaire sur les sites de Sainte-Ménéhould et Sézanne.

Que cela vous en déplaise Monsieur le Directeur, nous vous rappelons que les trésoreries de Sainte-Ménéhould et de Sézanne ne sont pas encore fermées, qu'elles sont encore en service pendant un an et que l'antenne du SIP de Châlons installée à Sézanne n'a pas vocation à être supprimée.

À moins que vous ayez déjà prévu, en toute discrétion et sans communication, la suppression de cette antenne dans un futur proche ?

Il est vrai que la DG et la direction locale ne manquent pas d'imagination pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire supprimer des services, supprimer des emplois :

- transfert de tâches d'un service à un autre (ex : transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP) ;
- transfert de tâches vers d'autres directions spécialisées (ex : centres de contact des particuliers, centres de contact des professionnels, SAPF, service national de l'enregistrement...)
- transfert de missions vers d'autres administrations (ex : transfert de missions douanières vers la DGFIP)
- transfert de tâches vers le privé (ex : privatisation du paiement des impôts et autres taxes dans les bureaux de tabac « zéro cash »)
- sous-calibrage des effectifs des services comme dans les trésoreries de proximité pour les rendre moins viables et pouvoir les fermer plus facilement...

Mais ne plus assurer le courrier de certains sites vers d'autres sites, on ne nous l'avait encore jamais fait. Ça va au-delà de ce qu'on pouvait imaginer et ça laisse les collègues sans voix, juste un sentiment de dégoût, de mépris, de ras-le-bol...

Et qu'en est-il de l'accompagnement des collègues chargés du courrier ? Êtes-vous sûr que le nécessaire a été fait en amont ?

Vous l'aurez bien compris, Monsieur le Directeur, la CGT Finances Publiques de la Marne s'oppose à cette réorganisation, qui n'est autre qu'un subterfuge de plus pour accélérer la fermeture de certains services.

Le seul objectif recherché est de faire des économies sans se soucier du bon fonctionnement des services.

Monsieur le Directeur, comprenez-vous que vos réformes ne sont pas humainement correcte et acceptable ?

Qu'elles ont tendance à heurter les collègues et à les démotiver profondément ?

Nous pensons que vous oubliez régulièrement qu'il y a des femmes et des hommes derrière les décisions qui sont prises.

Pour conclure, nous constatons qu'une fois de plus la DGFIP est le parfait petit élève pour exécuter les consignes sans broncher : économie-économie-économie, et va même au-delà des attentes du gouvernement.

Restructurations massives (ex : NRP), transfert et externalisation de tâches, réformes néfastes, suppressions d'emplois à n'en plus finir...

Rien de bien surprenant quand on voit ce qu'il se passe à la DGDDI.
Cette administration est sur le point d'être sacrifiée et ça a commencé sous la direction de notre actuel Directeur Général Monsieur FOURNEL, ancien DG des douanes.

Il est vrai que notre DG excelle en la matière et que nous avons fort à craindre pour la survie de notre administration surtout au regard des différentes réformes mises en place dernièrement et d'autres qui se présentent dans un futur proche.

Ce CTL a pour seul objectif la mise en œuvre de reculs des services publics de la DGFIP par la suppression d'emplois.

Il est donc inenvisageable d'être associés de quelque façon que ce soit à ces politiques de suppressions d'emplois.

Ainsi, la CGT Finances Publiques de la Marne ne participera pas au CTL du 25 janvier 2022.

La CGT n'a jamais été et ne sera jamais un alibi, elle n'accompagne pas la mise en œuvre des réformes libérales et régressives que vous imposez alors que les agents en exigent le retrait.